



6-1. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



ECO
SAVE

Délibération en Conseil Municipal lançant la procédure : 24/02/2015

Projet Arrêté en Conseil Municipal:

PLU Approuvé en Conseil Municipal:



6-1. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



ECO
SAVE

D eliberation en Conseil Municipal lanant la proc edure : 24/02/2015

Projet Arr et e en Conseil Municipal: 01/10/2019

PLU Approuv e en Conseil Municipal:

Préfecture de la Haute-Vienne
Direction Départementale des Territoires
Servitudes d'utilité publique de la commune de : Sauviat-sur-Vige

Numéro : 8700483 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté préfectoral du 28.01.1986
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Eglise
Eglise. Protection sur façades et toitures situées sur la parcelle 435
Section C et appartenant à la commune.
Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro : D001103 Type : AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte : Arrêté DUP du 2005-12-20
Services Concernés : ARS (Agence Régionale de Santé du Limousin) 24 Rue Donzelot CS 13108 87031 LIMOGES

SAINT ANDRE
SAINT ANDRE
Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961,
modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

Numéro : D001104 Type : AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte : Arrêté DUP du 2005-12-20
Services Concernés : ARS (Agence Régionale de Santé du Limousin) 24 Rue Donzelot CS 13108 87031 LIMOGES

LES RIBIERES (1-2)
LES RIBIERES (1-2)
Servitude attachée à la protection des eaux potables instituée en vertu de l'article L.20 du Code de la santé publique et du décret n°61-859 du 1er août 1961,
modifié par le décret n° 67-1093 du 15 décembre 1967, pris pour son application.

Numéro : 8700733 Type : EL7 SERVITUDES D'ALIGNEMENT

Acte : A.P. du 15.12.1837

Services Concernés : CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE VIENNE Hotel du Département 87031 LIMOGES

C.D. 941 traversée du bourg.

Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales et interdisant toute construction nouvelle ou confortation des ouvrages bâtis existants situés dans la bande frappée d'alignement.

Le plan d'alignement peut être obtenu auprès du gestionnaire de la voie.

Numéro : 8700367 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)
15000 Aurillac

- Ligne 90 KV Le Maureix - Mont Larron - Peyrat le Chateau

Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application de l'un des textes suivants : article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 ; article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946, modifiée ; article 2 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964.

Le concessionnaire devra être consulté pour tout projet à réaliser à proximité de ces ouvrages (voir note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique)

Numéro : 8700599 Type : PT3 SERVITUDES DE TELECOMMUNICATIONS

Acte : Arrêté préfectoral du 27.10.1969

Services Concernés : FRANCE TELECOM 25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

Passage en terrain privé du câble téléphonique souterrain n°323 tronçon

01 parcelles frappées de servitudes: n° 263, 288, 33, 194, 193, 191, 192

P, section E. n° 976, 973, 972, 953, 44, 59, section D. n° 132, 127, 126,

123, 122, 121, 120, 119, 117 section B.

Servitude attachée aux réseaux de télécommunications instituée en application de l'article L.48 (alinéa 2) du Code des postes et télécommunications.

Tout projet à réaliser à proximité de ce cable devra être soumis à la Direction des Télécommunications pour avis.

Numéro : 8700028 Type : PT4 SERVITUDES D'ELAGAGE

Acte :

Services Concernés : FRANCE TELECOM 25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

SERVITUDES D'ELAGAGE

NOTA: Le report de ces servitudes
n'est pas effectué sur le plan joint.

Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code
des postes et télécommunications.

**Servitudes d'Utilité Publique
 sur le territoire de :
 Sauviat-sur-Vige**

Date :
 VISA de l'autorité
 compétente
 en matière d'urbanisme :

Avertissement :
 Cette cartographie présente les servitudes d'utilité publique
 affectant l'utilisation des sols dont la DDT a connaissance. En
 tout état de cause, les gestionnaires des servitudes
 concernées doivent être consultés, lors de l'instruction des
 autorisations d'urbanisme.

Echelle : 1:10 000
 © IGN - BD-TOPO - Scan 25
 Base de données SUP DDT Haute-Vienne
 Réalisation : DDT Haute-Vienne / SIT / MCAT

Version : septembre 2019

SERVITUDES GERÉES PAR LA DDT87

-  PM1-Plan de Prévention du Risque Inondation
-  PM2-Servitudes concernant d'anciennes décharges
-  PM3-Servitudes résultant de l'établissement de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

AUTRES SERVITUDES

-  A5-Servitudes liées au passage de canalisations publiques d'assainissement en terrain privé
-  AC1-Périmètre de protection autour des monuments historiques (monuments inscrits/classés à l'inventaire des M.H.)
-  AC2-Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)
-  AC3-Périmètre de protection autour des réserves naturelles
-  AC4-Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
-  AS1-Servitudes résultant de l'instauration de protection des eaux potables et minérales
 -  Périmètre de protection immédiat des eaux potables et minérales
 -  Périmètre de protection rapproché des eaux potables et minérales
 -  Périmètre de protection éloigné des eaux potables et minérales
-  EL7-Servitudes d'alignement des voies publiques
-  I2-Servitudes de submersion
-  I3-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
-  I4A-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des titulaires d'autorisations d'exploitation
-  I6-Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisations d'exploitation
-  INT1-Zone de servitudes au voisinage des cimetières
-  JS1-Zone de servitudes de protection des installations sportives
- PT1-Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques**
 -  zone de garde radioélectrique
 -  zone de protection radioélectrique
- PT2-Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles**
 -  zone primaire de dégagement
 -  zone secondaire de dégagement
 -  zone spéciale de dégagement
-  PT3-Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
-  T1-Servitudes relatives aux chemins de fer : emprise S.N.C.F.
-  T5-Servitudes relatives aux aéroports: zones de dégagement contre les obstacles
- T8-Servitudes relatives aux aéroports: protection contre les perturbations radioélectriques**
 -  zone primaire
 -  zone secondaire

